

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 17 novembre 2021 à 17 h 30, à l'édifice Louis-Lepage.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Mathieu Desilets, chef de cabinet par intérim
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

CE-2021-1181-DEC

Il est résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 17 h 30.

CE-2021-1182-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-1183-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la nomination des nouveaux membres mentionnés ci-dessous au sein du conseil de la MRC Les Moulins, le tout conformément à l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ainsi qu'au décret numéro 857-2002 du 10 juillet 2002 :

- Mathieu Traversy, vice-préfet
 - Vicky Mokas
 - Nathalie Lepage
 - Marie-Eve Couturier
 - Benoit Ladouceur
 - Robert Morin
 - Marc-André Michaud
-

CE-2021-1184-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la nomination des nouveaux membres mentionnés ci-dessous au sein du conseil de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), le tout conformément à l'article 468.16 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 1 de l'Entente modifiant l'Entente concernant la RAIM entre les villes de Mascouche et Terrebonne signée le 17 septembre 2002 :

- Benoit Ladouceur, président
 - Raymond Berthiaume
 - Daniel Aucoin
 - Robert Auger
 - Nathalie Lepage, substitut
-

CE-2021-1185-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la nomination des nouveaux membres mentionnés ci-dessous au sein du conseil de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), le tout conformément à l'article 468.16 de la *Loi sur les cités et villes* et au décret numéro 6259 du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation daté du 11 mai 1995 à la suite de l'entente intermunicipale signée le 27 avril 1995 par les villes de Mascouche et Lachenaie (maintenant Terrebonne) :

- Benoit Ladouceur, président
 - Daniel Aucoin
 - Raymond Berthiaume, substitut
-

CE-2021-1186-REC

RÉSOLUTION ABROGÉE PAR CE-2022-4-REC ET CE-2022-5-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la nomination de Mathieu Traversy, maire de la Ville de Terrebonne, au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), du conseil du Réseau de transport métropolitain (RTM) et de tout autre organisme de planification régionale des transports, le tout conformément à l'article 4 (5) de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* et l'article 24 (4) de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain*.

CE-2021-1187-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du génie et de l'environnement, du rapport autorisant les dépenses pour les travaux associés à la réparation en urgence de la conduite de refoulement passant sous l'approche du viaduc Claude-Léveillé (P-16121), jusqu'à concurrence d'un montant de 1 029 026,25 \$, taxes incluses, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE cette dépense soit financée par un amendement budgétaire du poste 01133-0124200001 (Droits de mutation immobilière) vers le poste 61500-0000002521 (Entretien et réparations – Infrastructures), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1188-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la Direction du loisir et de la vie communautaire à supporter l'organisation de barrages routiers dans le cadre de la Guignolée organisée par le Comité d'aide aux Plainois le 20 novembre 2021, tout en respectant les normes de la COVID-19, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et aux conditions mentionnées ci-dessous :

1) Les intersections suivantes ont été approuvées par la Direction de la police

1. Montée Major et rue Rodrigue;
2. Rue des Balsamines et rue Philippe-Chartrand.

2) Selon les modalités suivantes

- L'activité se déroulera entre 9 h et 15 h;
- Des cônes de sécurité seront disposés en quantité suffisante afin de sécuriser les lieux;
- Les intervenants doivent porter des gilets de sécurité de couleur voyante;
- Une affiche doit être installée à 20 mètres de chaque intersection afin de prévenir de la sollicitation;
- L'organisme doit être clairement identifié sur l'affiche;
- Les gens affectés à la sollicitation doivent être âgés de plus de 16 ans et identifiés;
- En cas d'intempérie et/ou à la demande de la Direction de la police, l'activité cessera;
- L'organisme doit prévenir son assureur en responsabilité civile.

3) Affichage

La mise en place d'affiches et/ou de banderoles et des pancartes directionnelles est permise dans le cadre des activités nommées précédemment et dans les lieux désignés. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

QUE la Direction de la police et la Direction de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2021-1189-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 50.

Président

Greffier